



Je viens d'apprendre que mon fils de 15 ans a fumé dans un bar à shisha

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 14 mars 2009

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon fils de 15 ans a fumé dans un bar à shisha, la gendarmerie et le commissariat n'ont pas pris ma plainte, qu'est ce que je peux faire ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Réponse :

[Déposez une plainte](#) devant le procureur de la République dans laquelle vous n'omettez pas de signaler l'attitude des agents que vous avez contactés. N'omettez pas non plus de vous étonner que du tabac puisse être ainsi distribué en dehors des lieux de vente ou de revente autorisés et sans contrôle de l'âge des mineurs de moins de 16 ans auxquels il est interdit de vendre du tabac